



Cabinet du ministre d'État

Paris, le mardi 11 mai 2010

COMMUNIQUE DE PRESSE

Vote solennel de la loi Grenelle II

L'Assemblée Nationale vient d'adopter le projet de **loi portant engagement national pour l'environnement**, dit Grenelle 2.

Comme l'a souligné Jean-Louis BORLOO, Ministre d'État, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable, et de la Mer, en charge des Technologies vertes et des Négociation sur le Climat : **« c'est un texte majeur qui vient d'être adopté. Confirmant les objectifs du Grenelle 1 qui permettait à la France de rattraper son retard en matière de développement durable, et de préparer l'avenir, le Grenelle 2 permet à la France de prendre une longueur d'avance dans l'ensemble des secteurs de la croissance verte. »**

Jean-Louis BORLOO et l'ensemble des secrétaires d'État, Dominique BUSSEREAU, Secrétaire d'État chargé des Transports, Valérie LÉTARD, secrétaire d'État auprès du ministre d'État, Chantal JOUANNO, secrétaire d'État chargée de l'Écologie et Benoist APPARU, secrétaire d'État chargé du Logement ont remercié tous les parlementaires de leur travail, et soulignent une nouvelle fois la qualité des débats tant en commission qu'en séance publique

Voici le rappel des principales ruptures déjà accomplies ou engagées ainsi que les principales avancées contenues dans le texte.

Révolution dans le bâtiment :

► **Les ruptures obtenues :**

- Nouvelle norme de construction de **50 kWh/m²** (c'est trois fois moins que la norme actuelle et six fois moins que la moyenne dans le bâti existant).
- **20 000 demandes** de certification en **BBC** (20 fois plus qu'en 2007).
- Signature de **120 000 éco-prêts** à taux zéro.
- Rénovation de **40 000 logements** sociaux sur les 800 000 programmés.

► **Les avancées du Grenelle 2 :**

- **Obligation d'informer les futurs occupants** d'un logement sur sa performance énergétique.
- **Simplification des procédures** pour la réalisation de travaux de rénovation thermique au sein des copropriétés.

Révolution dans l'automobile :

► **Les ruptures obtenues :**

- Baisse des émissions moyennes de CO₂ des véhicules neufs de **149 g/km à 131 g/km** (soit 1g/mois contre 1 g/an précédemment).
- **2,5 millions de véhicules** qui ont bénéficié du bonus écologique.
- Parc français de véhicules neufs le plus sobre d'Europe.
- Super-bonus écologique de **5.000 euros** pour l'achat de véhicules très faiblement émetteurs.
- Commande publique de **60 000 véhicules électriques**.

► **Les avancées du Grenelle 2 :**

- **Possibilité pour les communes** de créer et d'entretenir des infrastructures de charges de véhicules électriques.
- Création d'un label pour « l'auto-partage ».

Révolution dans les transports collectifs :

► **Les ruptures obtenues :**

- Construction de **365 km de lignes de TCSP** supplémentaires (doublement de l'offre existant, c'est plus qu'au cours des 34 dernières années).
- Lancement d'un **2^{ème} appel d'offres** (permettant de tripler le réseau actuel).
- Lancement de **5 nouvelles lignes à grande vitesse** (660 km).

► **Les avancées du Grenelle 2 :**

- Possibilité de financer les TCSP par la **taxation des plus-values foncières** induites.

Révolution dans l'agriculture :

► **Les ruptures obtenues :**

- **17 000 exploitations converties à l'agriculture biologique** (triplement du rythme de conversion en 2 ans).
- **20 000 agriculteurs** tirent un revenu d'activités complémentaires (notamment de l'électricité photovoltaïque).

► **Les avancées du Grenelle 2 :**

- Encadrement du conseil et de la vente des produits phytopharmaceutiques.
- Lancement d'un programme de prévention contre les algues vertes.
- **Instauration d'un soutien financier pour la vente de biogaz.**
- Protection des captages d'eau prioritaires.
- Généralisation des bandes enherbées le long des cours d'eau.
- Instauration d'une certification environnementale (label « haute valeur environnementale »).

Révolution dans le domaine de la biodiversité :

► **Les ruptures obtenues :**

- Réalisation de la moitié des **131 plans** de protection des espèces menacées.
- Lancement du Grenelle de la mer : 10 % de la ZEE en aires marines protégées en 2012, 20 % en 2020.

► **Les avancées du Grenelle 2 :**

- **Déploiement de la trame verte et bleue** qui devient opposable aux infrastructures linéaires de l'Etat.
- **Définition concertée de la trame verte et bleue** sur le terrain.
- **Sanction de toute tentative de destruction** d'espèces protégées.
- Possibilité de créer de nouveaux parcs naturels marins (en zones territoriales et en ZEE).

Révolution dans l'énergie :

► **Les ruptures obtenues :**

- **+ 600 % en deux ans** dans le domaine du solaire photovoltaïque.
- **+ 90 % en deux ans** dans le domaine de l'éolien.
- Création du **fonds chaleur renouvelable doté d'un milliard d'euros**.
- Lancement de **trois appels d'offre « biomasse » (4^{ème} en cours)**.

► **Les avancées du Grenelle 2 :**

- Construction de **500 mâts/an. Objectif : 19 000 MW** raccordés en 2020.
- **Rapport d'évaluation 3 ans après la promulgation de la loi**.
- Amélioration de la planification régionale et de l'encadrement technique.
- Possibilité pour toutes les personnes morales d'installer des panneaux photovoltaïques et de bénéficier du tarif d'achat.
- Généralisation des bilans de gaz à effets de serre aux entreprises de plus de 500 salariés et aux collectivités de plus de 50 000 habitants avant fin 2012.

Révolution en matière de santé :

► **Les ruptures obtenues :**

- Lancement du **PNSE 2 (plan national santé environnement 2)**.
- Lancement du plan « particules ».
- Suppression des **30 substances phytosanitaires** les plus préoccupantes.
- Réalisation du débat public sur les **nanoparticules**.

► **Les avancées du Grenelle 2 :**

- Encadrement de la pollution lumineuse + lutte contre les pollutions sonores.
- **Surveillance de la qualité de l'air intérieur**.
- Mesure et information du public sur les ondes électromagnétiques.
- Interdiction des téléphones portables dans les écoles (de la maternelle à la fin du collège).
- Renforcement de la protection des travailleurs par rapport aux ondes électromagnétiques.
- **Obligation de déclarer tout emploi de substances nano** particulières (la France est le 1^{er} pays à mettre en place cet encadrement).
- Interdiction du bisphénol A dans les biberons.

Révolution dans le secteur des déchets :

► **Les ruptures obtenues :**

- Lancement du « plan national déchets » en 2009.

► **Les avancées du Grenelle 2 :**

- Création de **6 nouvelles filières de responsabilité élargie** du producteur.
- Limitation de la capacité des incinérateurs et des centres de stockage à 60 % des déchets produits sur le territoire concerné.

Révolution de la gouvernance :

► **Les ruptures obtenues :**

- Création du Conseil économique, social et environnemental.

► **Les avancées du Grenelle 2 :**

- **Renforcement de la responsabilité de la société/mère** (voire grand-mère) en cas de pollution grave par l'une de leur filiale.
- Généralisation **du bilan social et environnemental** au sein des entreprises de plus de 500 salariés.
- **Expérimentation pendant 1 an** de l'affichage environnemental avant sa généralisation.
- **Affichage des émissions de CO₂** de toute prestation de transport à partir de 2011.
- Création des conseils économiques, sociaux, environnementaux régionaux avec une participation accrue des associations.

Contacts presse :

Cabinet de Jean-Louis BORLOO	01 40 81 72 36
Cabinet de Dominique BUSSEREAU	01 40 81 77 34
Cabinet de Valérie LÉTARD	01 40 81 79 13
Cabinet de Chantal JOUANNO	01 40 81 79 55
Cabinet de Benoist APPARU	01 40 81 89 53
